

passer du droit à une ESC, avantages et inconvénients

Par **woodgecko**, le **06/06/2009** à **16:45**

bonjour,

voilà près d'un an que je n'avais pas posté ici, ça fait drôle de revenir trainer ici !)

il y a un an je me plaignais haut et fort de ma situation d'étudiant en droit en raison des difficultés que je rencontrais à trouver des stages ou des emplois autres que déménageur ou balayeur. (oui ma joie d'avoir obtenu une licence avait été pulvérisée par ces constats)

j'ai donc pris la tangente vers l'icn (ecole de commerce de nancy) pour suivre 2 semestres de cours (1 semestre de cours généraux et 1 semestre intensif en marketing) et j'aimerais aujourd'hui faire le point sur les plus et les moins par rapport à un cursus juridique (il se peut que j'en oublie) :

les plus :

- une formation variée qui prépare à de très nombreux métiers
- des débouchés nombreux autant en france qu'à l'étranger mais moins intéressants qu'avant la crise (les postes les plus "prestigieux" se font rares)
- des possibilités de reconversion si on doit changer de branche
- des salaires très corrects à la sortie (entre 2500 et 3000 net en moyenne pour les débutants avec des grandes disparités selon les cas)
- un diplôme prestigieux et un esprit de réseau

les moins :

- on paye cher la formation (8000 l'année pour les non boursiers et possibilité de descendre à beaucoup moins après examen par une commission interne , mais bon c'est vite ammorti si on se case bien à la sortie)
- les cours variés sont un problème autant qu'un avantage car on a l'impression de tout faire en général mais rien en particulier (c'est sans doute ça être un manager)
- pour suivre certains enseignements techniques notamment en finance ou en analyse de données quand on est juriste c'est pas du gâteau!
- on travaille en groupe et aussi individuellement, ce qui est très déroutant et peut être génial au cauchemardesque en fonction des personnes avec qui on tombe
- si on a prit goût au droit c'est dur de tourner la page...

si vous avez des questions sur les écoles de commerce, leur univers, n'hésitez pas

Par **Stigma**, le **10/06/2009** à **13:18**

Toi qui connais les deux :

J'ai un pote qui est en école de commerce (genre, la même que la tienne) et qui, après un bac+5 (je sais pas si ça s'appelle M2 à ICN), réfléchissait à faire un M1 de droit (de l'entreprise).

Que penses-tu de l'opportunité d'une telle orientation, et de sa faisabilité ?

Par **woodgecko**, le **10/06/2009** à **16:10**

l'idée se défend très bien si il veut faire une carrière à forte connotation juridique, sinon ça ne sert pas à grand chose. ça peut être très pertinent pour un administrateur judiciaire, un juriste d'entreprise, ou dans une moindre mesure pour un notaire.

par contre il faut voir avec le service scolarité si l'inscription en M1 droit est possible sans L3 droit

attention aussi à la difficulté du M1 quand on sort d'une esc, il y a quelques cours de droit en esc mais c'est surtout pour avoir quelques notions, se frotter à un M1 de droit demande un goût certain pour le droit et une aisance avec les raisonnements juridiques que l'on acquiert pas en esc ! (à moins d'avoir fait une dominante juridique mais c'est rare)